L'ÉTUDE DE RENTABILITÉ SUR LE FORAGE Nord canadien): Monsieur l'Orateur, par la DE PUITS DE PÉTROLE DANS LE GOLFE DE GEORGIE

Motion nº 272-M. Rose:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de l'étude de rentabilité entreprise au ministère des Pêches et Forêts sur le forage de puits de pétrole dans le golfe de Georgie et dont a fait mention le ministre intéressé

M. (Winnipeg-Nord-Centre): Knowles Réservée.

M. l'Orateur: Réservée.

LES EXPÉDITIONS DE POTASSE AUX É.-U.

Motion nº 296-M. Burton:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les sociétés productrices de potasse, ou leurs représentants, au sujet du commerce et des prix de la potasse expédiée de la Saskatchewan aux États-Unis?

- M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, les ministères intéressés m'informent que la correspondance en question traite surtout de l'enquête sur le dumping, de la Commission du tarif des États-Unis. Elle renferme des renseignements sur le prix et l'importance des envois de potasse, renseignements qu'avaient fournis les producteurs et que le gouvernement avait acceptés à titre confidentiel. Il ne serait pas, par conséquent, dans l'intérêt public de divulguer cette correspondance et nous espérons que le député retirera sa motion.
- M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Information Canada.
- M. Burton: Je ne puis y consentir, monsieur l'Orateur, et je demanderais une mise aux voix.

L'hon. M. Macdonald: A l'ordre du jour!

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

LE RAPPORT SUR L'ATTITUDE DES INDIENS Motion nº 300-M. Howard (Skeena):

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport sur l'attitude des Indiens, rapport qui s'appuie sur une visite, le 16 juillet 1969, à la réserve des Six Nations et qui a été présenté au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien par la maison Berger, Tisdall, Clark and Lesley Ltd., et dont on fait mention à la page 6 du rapport trimestriel sur les relations publiques (juin, juillet et août 1969), de ladite maison.

M. Russell C. Honey (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du

[M. Saltsman.]

présente motion, l'honorable député de Skeena demande copies d'un rapport qui est, en réalité, une lettre écrite par un employé à forfait à un employé du Ministère. L'auteur de la lettre a demandé expressément que la lettre soit traitée comme un document confidentiel. Aussi, je prierai l'honorable député de bien vouloir retirer sa motion.

- M. Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, la question va beaucoup plus loin. On a fait allusion à ce rapport dans un rapport trimestriel présenté par une société de relations publiques payée par les deniers publics et j'estime que ce document devrait être présenté.
- M. l'Orateur: Je présume que le député veut que sa question soit reportée à l'ordre du jour.
- M. Howard (Skeena): Non, monsieur l'Orateur, je ne tiens pas à ce qu'elle le soit.

L'hon. M. Macdonald: A l'ordre du jour!

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

M. Baldwin: Vous devriez avoir un ministre de la dissimulation.

Le très hon. M. Trudeau: Nous ne l'avons pas encore nommé.

## LA GRANDE-BRETAGNE, LE MARCHÉ COMMUN ET LE CANADA

Motion nº 302-M. Salisman:

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la documentation fournie par le gouvernement du Canada au gouvernement britannique au sujet des répercussions sur les intérêts canadiens de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun, ainsi qu'il en a été fait mention par le ministre de l'Industrie et du Commerce dans le hansard du 9 décembre 1969, à la page 1738.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Industrie et du Commerce veut informer le député que le gouvernement est en communication constante avec le Royaume-Uni au sujet des effets que pourrait avoir sur le commerce canadien l'entrée du Royaume-Uni dans le Marché commun. Dans le cadre des négociations qui n'ont pas encore été entamées, le député comprendra qu'il serait contraire aux intérêts du Canada de divulguer les renseignements qui ont été fournis confidentiellement aux autorités britanniques. Le ministre demande donc au député de bien vouloir retirer sa motion.